


OÙ TROUVER DES MARCHÉS PUBLICS ?



IL N'EXISTE PAS DE GUICHET UNIQUE

**TOUS LES MARCHÉS FORMALISÉS (> aux seuils*)
SONT PUBLIÉS SUR LE BOAMP, LE JOUE ET DANS UN JAL.**

- **Boamp** : Bulletin officiel des annonces de marchés publics → niveau national 
- **Joue** : Journal officiel de l'union européenne → niveau européen
- **JAL** : Journal d'annonces légales

*Marchés de travaux : 5 548 000 € HT (jusqu'au 31/12/19)

*Marchés de fourniture et services : État 144 000 € HT/ Collectivités locales : 221 000 € HT (jusqu'au 31/12/19)

LA LECTURE DE CES ANNONCES N'EST PAS DES PLUS SIMPLE

**EN DESSOUS DES SEUILS, ON PARLE DE MARCHÉS À PROCÉDURES ADAPTÉES (MAPA),
ET LES SOURCES SONT MULTIPLES.**

VOICI LES PRINCIPAUX SUPPORTS :

- Les journaux d'annonces légales (**JAL**),
- Les profils d'acheteurs (= plateformes de dématérialisation),
- Les sites Internet spécialisés, la presse quotidienne régionale (**PQR**),

QU'EST-CE QU'UNE PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION ?

Les plateformes de dématérialisation permettent de ;

- Rechercher et consulter les annonces d'avis de marchés, d'avis d'attribution ;
- Télécharger les Dossiers de Consultation des Entreprises (**DCE**)
- Transmettre sous forme électronique les réponses aux consultations ;
- Et, pour certaines, de disposer d'un service d'alerte gratuit, qui peut être quotidien ou hebdomadaire, selon des critères définis par les entreprises.

QU'EST-CE QU'UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES ?

Les journaux habilités à recevoir des annonces légales ou **JAL** sont des journaux généralistes, accueillant une rubrique « Annonces légales ». La liste des journaux habilités à recevoir des annonces légales est assez variable selon les départements.

Par exemple :



**A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2018, LES ACHETEURS DEVRONT PUBLIER
TOUS LEURS MARCHÉS SUR LEUR PROFIL D'ACHETEUR.**

MIEUX CONNAÎTRE LES ACHETEURS POUR TROUVER LES MARCHÉS

TROUVER LES PLATEFORMES ET LES SITES QU'ILS UTILISENT

L'état : www.marches-publics.gouv.fr

Hôpitaux : www.achat-hopital.com
plusieurs plateformes www.achats-hopitaux.com
spécialisées par exemple www.marches.fhf.fr , etc

Collectivités locales : de plus en plus www.maximilien.fr
de **plateformes régionales** www.e-bourgogne.fr
En Bretagne : marches.e-megalisbretagne.org

Organismes publics ou «para-publics» www.achatpublic.com/achat-public/salle-des-marches
diverses plateformes comme : www.marchesonline.com
www.centraledesmarches.com

Ces plateformes reprennent aussi parfois les annonces des autres donneurs d'ordres et les marchés formalisés.

À VOUS DE FAIRE VOTRE PROPRE SÉLECTION, EN FONCTION DE VOTRE STRATÉGIE (TYPE DE CLIENTS, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE...)

CERTAINS PEUVENT LE FAIRE POUR VOUS

Il existe des prestataires de veille de marchés publics – ces sites internet scrutent les sources et reprennent les annonces puis proposent des abonnements.

Vous sélectionnez des critères et des mots clés, puis recevez les annonces correspondantes.

Quelques exemples :

www.centraledesmarches.com
www.mpfrance.fr
www.francemarches.com/ > Gratuit
www.marchesonline.com/ > Gratuit

Prévoyez du temps, chaque semaine (ou chaque jour), pour « épilucher » les annonces reçues.

LES RÉSULTATS NE SONT PAS TOUJOURS TRÈS PRÉCIS

QUELQUES CONSEILS

- Ne cherchez pas à trouver toutes les annonces, c'est impossible et inutile. Vous ne pourrez pas répondre à toutes les consultations.
- Prenez le temps de sélectionner les avis qui vous correspondent. Pour cela, téléchargez et faites une première lecture du DCE.
- Travaillez l'amont :
 - faites-vous connaître des acheteurs publics,
 - communiquez sur les atouts de votre entreprise,
 - apprenez à connaître vos clients potentiels.

Agence Déclic
TERRITOIRES DE DEMAIN

CONTACT :

Julie Massieu – 06 81 61 11 69
contact@agence-declic.fr
www.agence-declic.fr